

saient donner à leurs enfants le baptême d'eau qu'ils croyaient utile au corps, mais superflu pour l'âme, parce que, selon eux, la croyance en Jésus-Christ, qui est *l'eau vive*, est suffisante pour assurer le salut. Ainsi donc cette secte manichéenne errait sur la nécessité du baptême, et non point sur sa matière.

Au moyen âge, les Albigeois (1), les Cathares (2), les Bégards (3) et quelques Vaudois (4) paraissent avoir réduit le baptême à une simple imposition de mains, sans adjonction d'aucune matière.

En 1530, un ministre protestant de la Thuringe, nommé Kahla, agissait à peu près de même, en se bornant à prononcer la formule baptismale (5).

Les Malakany (mangeurs de lait) des provinces caucasiennes, qui s'appellent eux-mêmes *les vrais Chrétiens (Istinié Chrétienne)*, n'admettent qu'un baptême simplement spirituel. M. Vereschaguine qui, le premier, a fait connaître ces sectaires (6), leur demanda un jour pourquoi, à l'exemple du Sauveur, ils ne se faisaient point baptiser avec de l'eau? — « Le Christ, il est vrai, répondirent-ils, s'est fait baptiser ainsi, mais ce n'était que pour l'ordre; car, que lit-on dans les Écritures? Jean le Baptiseur dit : Je vous baptise par l'eau; mais il viendra un homme dont je ne suis pas digne de dénouer les cordons de souliers; celui-là baptisera par l'eau et par le feu. Donc, s'il faut donner le baptême par l'eau, il faut aussi le donner par le feu, et que sera-ce donc que cela? » Le baptême des enfants consiste simplement dans la récitation d'une série de psaumes et de prières; on donne au nouveau-né le nom du saint dont on célèbre la fête le jour de sa naissance et on fait ensuite un repas de famille.

(1) Petr. Vall. Cern., *Hist. Albig.*

(2) Ekbert, *Advers. Manich. serm.* 1, n. 2; Bonacursus, *Vit. Harret.*, ap. d'Achéry, *Spicil.*, xii, 65.

(3) Joann. XXII, *Extrav. sanct. rom. Eccles. in Sext.*

(4) Ebrard, c. vii, ap. *Biblioth. Patr.*, t. XXIV, p. 1542.

(5) Lœber, *Indiculus hist. eccl.*

(6) *Voyage dans les provinces caucasiennes (Tour du Monde)*, t. XIX, p. 333.

## CHAPITRE II

### De la Matière éloignée du Baptême

La matière éloignée du baptême consiste dans l'application de l'eau, c'est-à-dire dans l'ablution. Nous réserverons pour le livre XIV, RITES ET CÉRÉMONIES, tout ce qui concerne l'unité ou la triplicité de cette ablution, ne voulant nous occuper ici que de l'immersion, de l'infusion et de l'aspersion, trois modes également autorisés par l'Église.

#### ARTICLE I

##### De l'Immersion

La plupart des théologiens et des liturgistes admettent d'une manière générale : 1° qu'il y eut immersion totale depuis les temps évangéliques jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle environ ; 2° que du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle, on employa l'immersion partielle du corps avec infusion sur la tête ; 3° qu'à partir du XV<sup>e</sup> siècle, l'infusion seule remplaça l'infusion accompagnée d'immersion. L'étude attentive des textes et des monuments ne nous permet pas d'adopter cette classification chronologique. Nous ne pouvons point non plus souscrire au système qu'a conçu et défendu M. le vicomte de Saint-Andéol dans son intéressante *Etude sur les baptistères* (1). Sa théorie peut se résumer ainsi : 1° Dans les premiers siècles, submersion très rare dans les grandes rivières et, généralement, immersion partielle des adultes, accompagnée d'infusion, soit dans des rivières, soit dans des cuves ; 2° du IV<sup>e</sup> au VIII<sup>e</sup> siècle, triple et abondante infusion, sans aucune immersion, dans les baptis-

(1) *Revue de l'Art chrétien*, t. IX, p. 587.

tères; 3° du VIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle, immersion totale dans une cuve, pour les enfants seulement; 4° à partir du XV<sup>e</sup> siècle, infusion de quelques gouttes d'eau sur le front. Le savant archéologue, préoccupé exclusivement des monuments qu'il avait étudiés, surtout dans le midi de la France, ne s'est pas inquiété des textes qui pouvaient, sur certains points importants, lui donner un démenti.

D'un autre côté, les théologiens et les liturgistes n'ont guère tenu compte des monuments et de l'iconographie; de plus, l'interprétation trop littérale qu'ils ont souvent donnée à des expressions devenues symboliques, leur tendance à généraliser des indications purement locales, leur confiance mal placée dans les assertions si souvent erronées de Visconti, leur ont fait émettre et propager des inexactitudes plus ou moins graves.

Sans nous dissimuler la difficulté de la tâche que nous entreprenons, nous allons essayer d'interpréter des données qui paraissent parfois contradictoires. Après avoir rappelé les textes et examiné les monuments, nous chercherons à concilier autant que possible les renseignements incomplets qu'ils nous fournissent; nous interrogerons ensuite les documents historiques relatifs à la durée de l'immersion chez les divers peuples de l'Occident, et nous rechercherons les causes de sa désuétude; après avoir constaté les divers modes d'immersion conservés chez les Orientaux, nous parlerons de ceux que font revivre diverses communions protestantes, et nous pourrions alors tirer nos conclusions chronologiques.

La comparaison que saint Paul fait du baptême avec l'ensevelissement, implique l'idée de la descente d'un corps dans un lieu profond, c'est-à-dire de l'immersion, de même que l'expression *naître de l'eau* semble indiquer que l'on sort de cet élément. L'immersion baptismale, d'après le langage des Pères, figure la sépulture et la résurrection du Sauveur, en même temps qu'elle marque les obligations contractées au baptême. De même que le Sauveur sortit du tombeau pour vivre désormais d'une vie toute spirituelle, impassible, immortelle et glorieuse, ainsi le néophyte ne sort du bain régénérateur que pour mener une vie pure, innocente, pleine de vertus, c'est-à-dire véritablement chrétienne.

Les mots *mergere, mergitare, in aquas mittere*, dont se servent les saints Pères, suffiraient à eux seuls pour démontrer l'usage de l'immersion dans les premiers siècles, quand bien même nous n'aurions pas sur ce point des textes si nombreux et si positifs. Toutefois, il est es-

sentiel de faire remarquer que si ces expressions ont une valeur probante pour les premiers siècles, il n'en est plus de même pour les suivants. *Mergere* devient complètement synonyme de *baptizare* qui signifie aussi le plus souvent *plonger*. Or, si l'on a conservé cette dernière expression pour le baptême par infusion, pourquoi n'aurait-on pas agi de même à l'égard de la première? Comme tant d'autres mots, *mergere* a passé du sens propre au sens figuré, et, selon les temps et les pays, il a exprimé des procédés différents. Tantôt il a signifié l'immersion totale ou partielle, soit dans les rivières, soit dans les cuves; tantôt l'immersion accompagnée d'infusion, tantôt enfin l'infusion seule; car, au XVI<sup>e</sup> siècle, les Statuts synodaux de Verdun prescrivent de faire une triple *immersion* d'eau bénite *sur* l'enfant (1), ce qui a évidemment le sens d'effusion. De nos jours, n'appelle-t-on pas encore *ondoie*ment l'action de verser quelques gouttes d'eau sur la tête d'un enfant que de sérieux motifs empêchent de faire baptiser solennellement? Or le mot *ondoier* signifie littéralement *plonger dans les ondes*. Il ne faut donc accorder qu'une valeur restreinte à certains arguments étymologiques et tenir soigneusement compte des extensions et des variations de sens que subit souvent un même vocable. C'est ce que ne font point les schismatiques grecs et certains Baptistes lorsqu'ils proscrivent l'infusion, par ce motif que le mot *baptême* signifierait exclusivement *immersion*. Un écrivain protestant est tombé dans une exagération contraire, en condamnant l'immersion sous le prétexte que le mot *baptiser* signifierait uniquement *asperger* (2). L'Église romaine est bien plus sage en n'accordant pas une importance démesurée à un rite qui n'est pas essentiel au sacrement, et en reconnaissant non seulement la validité de l'immersion, mais aussi sa licéité partout où cet antique usage a persévéré.

L'Écriture sainte ne nous donne qu'une indication bien précise sur le mode baptismal des temps évangéliques: c'est dans le passage où il est dit (3) que le diacre Philippe descendit dans l'eau avec l'eunuque de Candace pour le baptiser; mais rien n'indique qu'il y ait eu submersion complète ou bien immersion accompagnée d'infusion. On pourrait peut-être invoquer en faveur de cette dernière hypothèse les témoignages des voyageurs anciens et modernes, constatant que la fontaine dite de Saint-Philippe ne laisse échapper qu'un mince filet

(1) Et fiat trina aque immersio de aqua benedicta fontium super infantem.

(2) Cretin, *le Judaïsme*, etc., p. 4.

(3) *Act. apost.*, viii.

d'eau, insuffisant même pour la moindre immersion; il est juste de remarquer que le temps a pu modifier la quantité de l'écoulement et que, d'ailleurs, comme nous le verrons plus tard, on n'est pas même d'accord sur la situation du lieu où s'est accompli ce fait évangélique.

On ne saurait non plus tirer de conclusion d'un grand nombre de textes des saints Pères où il est question de l'immersion baptismale; mais nous devons recueillir ceux qui indiquent ou du moins qui semblent indiquer une immersion complète, c'est-à-dire la triple submersion de la tête.

Saint Grégoire de Nysse, après avoir dit que le baptême est une imitation de la sépulture de Notre-Seigneur, ajoute (1) : « Nous ne sommes pas véritablement ensevelis par le baptême; mais, en approchant de l'eau qui, comme la terre, est un élément, nous nous cachons dedans comme le Sauveur s'est caché dans la terre. » Saint Cyrille de Jérusalem dit que le catéchumène est de toutes parts entouré par les eaux (2). Saint Épiphane remarque que les eaux ne baignent pas un seul membre, mais qu'elles entourent et purifient le corps tout entier (3). « L'immersion de la tête dans l'eau baptismale, dit saint Jean Chrysostome (4), est l'image de la sépulture du vieil homme qui s'y plonge comme dans un tombeau, pour en sortir avec une vie nouvelle à laquelle il est ressuscité. » Saint Jérôme parle également de la triple submersion de la tête (5), et saint Augustin dit qu'on interroge les catéchumènes avant de procéder à l'ablution complète du corps (6). Ce dernier texte et quelques autres peuvent parfaitement s'entendre d'une immersion jusqu'aux épaules avec une abondante effusion d'eau, faite sur la tête par la main du prêtre. Quant aux témoignages positifs sur la submersion de la tête, ils peuvent se rapporter exclusivement aux baptêmes administrés dans les rivières. Admettons qu'ils concernent également ceux des baptistères, il n'en faut pas moins remarquer que ce sont des Pères de l'Église grecque qui nous fournissent ces renseignements et que nous ne pouvons en tirer une conclusion légitime que pour l'Église orientale. Saint Jérôme, il est vrai, tient à peu près le même langage; mais qui ne sait qu'ayant longtemps

(1) *Orat. de Baptismo.*

(2) *Undique ab aquis baptizatur. (Cat. XVII.)*

(3) *Aque non unum dumtaxat hominis membrum occupant, sed integrum prorsus repurgant, circumcidunt. (Anchor, c. xviii.)*

(4) *Homil. XXIV, in Joan.*

(5) *In lavacro ter caput mergere. (Adv. Lucif.)*

(6) *Homil. III ad Neoph.*

séjourné en Afrique, en Asie et en Grèce, il fait souvent allusion aux usages et aux mœurs de l'Orient.

Malgré toutes les réserves que nous venons de faire, nous sommes porté à croire que, dans les contrées orientales, la submersion complète avait souvent lieu, non seulement dans les cours d'eau, mais aussi dans les baptistères, aujourd'hui ruinés, dont nous ne connaissons pas assez les dispositions intérieures pour y trouver un argument pour ou contre la submersion. Ce qui nous confirme d'ailleurs dans cette pensée, c'est que la plupart des communions orientales pratiquent aujourd'hui l'immersion complète et qu'en général elles ont fidèlement conservé les rites de leurs Églises primitives.

Nos conclusions seront tout à fait différentes pour l'Occident. L'immersion complète a dû y être extrêmement rare, car les dispositions de ses baptistères ne s'y prêtaient pas, et de nombreux monuments iconographiques nous attestent, d'une manière irréfutable, qu'on pratiquait ordinairement une immersion partielle, complétée par une effusion d'eau sur la tête.

A l'intérieur des baptistères, il y avait une piscine d'un diamètre plus ou moins grand, au milieu de laquelle se trouvait une cuve-réservoir, fixe ou mobile, en pierre ou en métal, contenant l'eau avec laquelle on devait compléter l'immersion partielle, et elle devait être nécessairement partielle; si la piscine n'avait pas assez de profondeur pour immerger à peu près complètement le catéchumène.



Cuve-réservoir de Saint-Irénée de Lyon

Or M. le vicomte de Saint-Andéol a pratiqué des fouilles dans les ruines d'un certain nombre d'antiques baptistères du midi de la France, et en a soigneusement mesuré la profondeur des bassins. Il a trouvé, en déduisant l'épaisseur du plancher de ciment, 36 centimètres pour la piscine de Saint-Irénée à Lyon; 45 cent. pour celle de Riez (v<sup>e</sup> siècle); 70 cent. pour celle de Marseille; 30 cent. pour celle de Venasque (vi<sup>e</sup> siècle); 36 cent. pour celle de Lemenc; 40 cent. pour celle de Saint-Jean de Poitiers (1). Les dimensions sont à peu près les mêmes dans les baptistères d'Italie: les piscines du Latran, à Rome, et de Saint-Jean-des-Fonts, à Ravenne, ont de 35 à 45 cent. de profondeur. Il devient

(1) *Revue de l'Art chrét.*, ix, p. 569.

évident que le catéchumène ne pouvait avoir de l'eau, tantôt que jusqu'à mi-jambes, et tantôt, mais bien plus rarement, jusqu'au tiers du corps : c'est donc à tort que les liturgistes, les théologiens et beaucoup d'archéologues ont supposé que tous les bassins des baptistères étaient assez profonds pour l'immersion complète des adultes ; ils pouvaient suffire à celle des enfants ; mais les grandes personnes devaient y recevoir un large supplément d'eau sur la tête.

Ceux qui se sont imaginé que l'évêque, placé sur la dernière marche de la piscine, y plongeait trois fois le catéchumène, ne se sont pas rendu compte de l'impossibilité matérielle de cette opération. Comment un évêque, ordinairement âgé, aurait-il pu, du bord d'un bassin, y plonger trois fois un adulte dont le poids l'aurait entraîné dans l'eau, obligé qu'il eût été de se courber jusqu'à terre. Visconti, devinant cette impossibilité, a supposé (1) qu'on se servait d'un contrepoids soutenu par des poulies attachées à une espèce de galerie suspendue au-dessus des fonts, et s'avancant jusqu'au milieu du baptistère ; c'est grâce à la facilité donnée par les contrepoids, dit-il, qu'un homme seul aurait pu plonger dans l'eau, sans le secours de personne, un adulte plus pesant que lui. Sans nous arrêter à discuter cette ridicule rêverie, nous dirons qu'un auteur anglais (2) a supposé que le catéchumène se couchait tout de son long dans l'eau, ce qui est démenti par les textes qui nous le représentent toujours debout dans le baptistère. Nous ajouterons qu'un écrivain allemand (3) a cru que le ministre descendait avec le catéchumène dans l'intérieur du bassin, afin de pouvoir l'immerger, en lui appuyant la main sur la tête ; cette dernière supposition est juste pour les baptêmes dans les fleuves et peut être admissible pour les baptistères d'Orient, mais elle ne saurait s'appliquer à ceux d'Occident dont le peu de profondeur, nous devons le répéter, interdit l'hypothèse d'une complète immersion.

Dans le système de M. de Saint-Andéol, l'évêque se tenait, pendant la cérémonie, près des bords de la piscine, sur le gradin inférieur, à l'opposé de la porte d'entrée ; les diacres, munis d'un vase d'infusion, étaient placés au centre de la piscine, près de la cuve-réservoir contenant l'eau qui venait d'être bénite ; les catéchumènes descendaient les trois marches de la piscine, du côté de la porte d'entrée, recevaient sur la tête et les épaules une triple et abondante infusion que leur faisait

(1) *De Bapt. ritib.*, l. IV, c. vii.

(2) Burnet, *Expos. of articles*, p. 374.

(3) G. Zeltner, *De Mersione in bapt.*, p. 15.

un diacre ou un prêtre ; puis ils s'avançaient vers l'évêque qui achevait les cérémonies du baptême et procédait à celles de la confirmation. La piscine centrale, ayant de 1 à 3 mètres de diamètre, n'aurait été qu'un simple bassin d'écoulement, jouant le rôle d'un sol absorbant, c'est-à-dire que l'eau versée sur la tête des catéchumènes se serait perdue dans un orifice percé au centre de la piscine. Il y aurait donc eu infusion sans aucune immersion. Nous croyons au contraire qu'il y avait une immersion partielle, environ jusqu'aux genoux, ce qui suffisait pour conserver le symbolisme de l'ensevelissement dans les eaux, dont parlent tous les Pères, et aussi le souvenir des immersions plus complètes dans les fleuves. Si l'on n'avait eu qu'à remplir d'eau la cuve centrale, il n'eût pas été besoin d'en faire venir en grande abondance et souvent de très loin, au moyen de conduits souterrains. A quoi donc eussent servi les cerfs d'argent qui parfois, comme au baptistère de Latran, déversaient de l'eau dans l'intérieur du grand bassin ?

On comprend fort bien, dans le système que nous soutenons, la prescription faite aux diacres par l'*Ordre romain* de descendre *pieds nus* dans la piscine, puisqu'ils devaient avoir de l'eau jusqu'à mi-jambes pour arriver à la cuve-réservoir ; mais c'eût été là une précaution exagérée, si le sol n'eût été que simplement mouillé par les premières effusions qu'aurait faites l'évêque lui-même.

Qu'on ne nous objecte point que la piscine n'aurait pu contenir d'eau, parce qu'elle était perforée par un conduit d'écoulement ; rien n'était plus facile que de le boucher, avant d'ouvrir les canaux d'irrigation.

Toutefois on peut supposer ouvert le conduit d'écoulement, pendant l'administration du baptême, pourvu que les canaux d'irrigation aient continué, pendant ce temps, d'alimenter le bassin, pour en réparer incessamment les pertes.

Remarquons d'ailleurs que, dans la plupart des piscines, l'orifice du canal d'écoulement est plus élevé que la bouche du canal d'irrigation, ce qui devait maintenir le bassin à peu près plein. Nous disons à *peu près*, puisque l'eau ne pouvait s'élever au-dessus de l'orifice d'écoulement, pris dans la maçonnerie supérieure du bassin. Par conséquent, lorsqu'une piscine avait 30 centimètres de profondeur, l'immersion des catéchumènes devait être réduite à 25 environ.

Quand l'évêque baptisait par lui-même, il fallait transporter en face de la porte d'entrée la cuve-réservoir, alors qu'elle était mobile, et, bien entendu, avant qu'elle fût remplie d'eau. Mais nous croyons que sou-

vent l'évêque se tenait sur la marche supérieure qui entourait la cuve-réservoir. Saint Denys l'Aréopagite nous dit en effet que « le catéchumène, conduit par les prêtres vers la fontaine salutaire, est remis entre les mains de l'hierarque qui se tient debout en un lieu plus élevé (1). » Saint Ambroise ajoute que le ministre était placé *sur la fontaine* (2). C'était là que se présentaient les catéchumènes et qu'ils montaient les trois marches, après avoir reçu l'infusion : *Ascende ad fontem*, lit-on dans l'Antiphonaire de Saint-Grégoire le Grand (3).

Nous nous séparons encore de M. de Saint-Andéol, alors qu'il suppose que l'immersion dans les fleuves a toujours été complétée par une effusion d'eau sur la tête. Partant de cette supposition émise par certains liturgistes, que le ministre aurait été placé sur un terre voisin du catéchumène immergé jusqu'aux épaules, il remarque avec raison qu'il n'aurait pu lui plonger la tête dans l'eau, sans risquer d'y tomber lui-même, à moins qu'il ne se couchât par terre dans une position ridicule, ce qui est inadmissible. D'accord, mais cette impossibilité n'existe plus, si le ministre descend dans l'eau, comme le fit saint Philippe pour baptiser l'eunuque de Candace, comme le font de nos jours les Baptistes. Ce qu'il est vrai de dire, c'est que, pour ces sortes d'immersions complètes, il fallait des endroits propices, rares à rencontrer, c'est-à-dire un cours d'eau profond d'un mètre 30 cent. à 1 mètre 40 c. Quand il y avait moins d'eau, comme il arrive fréquemment en Judée, en Asie Mineure, en Espagne, en Italie, etc., il eût fallu s'agenouiller ou se coucher dans l'eau, ce qu'aucun texte ne peut nous faire supposer; si, au contraire, on avait choisi les endroits creux qu'on trouve quelquefois dans les cours d'eau torrentueux, il y aurait eu danger de se noyer. Dans le premier cas, c'est-à-dire lorsque la profondeur d'eau n'était pas suffisante, saint Jean-Baptiste, les apôtres et les missionnaires des premiers temps durent recourir à une ample infusion d'eau sur la tête, suppléant ainsi ce qui manquait à l'immersion partielle. Cette ablution mixte a-t-elle été plus commune dans les rivières que la submersion? Nous l'ignorons; mais ce qui nous paraît certain, c'est que l'un et l'autre mode ont été pratiqués en même temps; les textes du IV<sup>e</sup> siècle que nous avons cités ne laissent en effet aucun doute sur des cas d'immersion complète, tandis que les monuments iconographiques de cette même époque et des siècles suivants

(1) *De Hierarch. eccl.*, c. 11.

(2) *Vidisti fontem, vidisti et sacerdotem supra fontem. (De Sacr., l. I, c. 111.)*

(3) *Thomasi, Opera*, t. V, p. 93.

(nous en parlerons bientôt) démontrent qu'on pratiqua aussi l'ablution mixte pour les baptêmes dans les rivières, qui se prolongèrent jusqu'au VII<sup>e</sup> siècle, chez les Saxons d'Angleterre, et jusqu'au VIII<sup>e</sup>, chez les Saxons d'Allemagne.

Quant au baptême dans les fonts, distinguons soigneusement ce qui concerne les enfants et ce qui regarde les adultes. Au VIII<sup>e</sup> siècle, alors qu'on baptisait généralement les enfants à l'âge d'un an et qu'il n'y avait plus guère de baptêmes d'adultes, la cuve-réservoir, placée au centre du baptistère, fut remplacée par une cuve à parois verticales, où l'on plongeait les enfants. La forme de ces fonts, que nous étudierons plus tard, démontre bien que, du VIII<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle, l'enfant s'y tenait debout, ayant de l'eau jusqu'au cou, et soutenu sous les bras par son parrain; il était très facile alors de lui plonger la tête dans l'eau: l'infusion devenait donc inutile pour lui. Lorsque, au XI<sup>e</sup> siècle, on baptisa les enfants presque aussitôt après leur naissance et qu'ils ne pouvaient encore se tenir sur leurs pieds débiles, on les immergea horizontalement dans une cuve profonde de 30 à 50 centimètres, dont le diamètre dut nécessairement s'élargir. Au XII<sup>e</sup> siècle, le mode d'infusion apparaît dans quelques contrées, soit seul, soit mêlé à une immersion des parties inférieures du corps. Le triomphe de l'infusion nous est révélé au XV<sup>e</sup> et surtout au XVI<sup>e</sup> siècle par la disposition des fonts accostés d'une petite cuvette ou écuelle, percée d'un orifice d'écoulement, tantôt placée contre la cuve, tantôt taillée dans le même bloc, de façon à ce que l'eau versée sur la tête de l'enfant s'échappât par cette piscine.

En ce qui concerne les adultes, la plupart des liturgistes ont supposé à tort qu'il existait jadis des cuves assez profondes pour les immerger complètement. Nous n'en connaissons aucune de ce genre, et, dans les plus hautes, il est matériellement impossible qu'on ait pu pratiquer la submersion, quand bien même le catéchumène s'y serait agenouillé ou accroupi. On devait donc se trouver fort embarrassé, au moyen âge, dans les cas très rares de baptêmes d'adultes. Il fallait, comme jadis, recourir aux cours d'eau, ou bien se contenter d'une simple infusion, ou bien se servir de vases spéciaux, de tonnes par exemple. Ce dernier mode a dû parfois être encore employé à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, puisque Duns Scot prévoyait le cas d'un ministre impotent qui n'aurait pas la force d'immerger un robuste campagnard (1).

(1) *Excusari potest minister a trina immersione ut si minister sit impotens, et sit unus magnus rusticus qui debet baptizari quem nec potest immergere nec elevare. (Comm. in IV sent., dist. III, q. IV.)*



Mosaïque de Saint-Marc, à Venise.

caux du Jourdain, tandis que saint Jean lui impose



Baptême de Notre-Seigneur (Mosaïque de Ravenne.)

la main sur la tête du baptisé, alors que le ministre appuyait sa main sur la tête du

L'iconographie jette un grand jour sur la question qui nous occupe; elle ne nous offre pas un seul exemple d'immersion complète pour les adultes. En Orient, comme en Occident, les représentations peintes ou sculptées des premiers siècles nous montrent Notre-Seigneur à demi plongé dans les eaux du Jourdain, tandis que saint Jean lui impose la main sur la tête ou, ce qui est bien plus fréquent, lui verse de l'eau sur la tête avec la main.

Ces monuments ne prouvent pas que saint Jean ait baptisé de la sorte, mais ils démontrent qu'à l'époque où ils ont été faits sous la direction du clergé, on baptisait certainement ainsi, soit dans les rivières, soit dans les baptistères. Le premier cas (l'imposition de la main sur la tête) peut se rapporter à l'immersion

catéchumène pour la plonger dans l'eau; mais ce peut être aussi une allusion à diverses cérémonies antérieures ou postérieures à l'ablution, comme l'imposition des mains qui accompagne les exorcismes, ou bien l'onction verticale qui précède la confirmation. Dans le second cas, lorsque saint Jean ou une colombe verse de l'eau sur la tête du Sauveur, c'est la négation évidente de la submersion, car il n'eût servi de rien d'infuser ainsi la tête d'une personne qui aurait déjà été plongée trois fois complètement sous l'eau. Plus tard, quand nous étudierons l'iconographie du baptême, nous citerons les fresques, les mosaïques, les diptyques, du IV<sup>e</sup> au VIII<sup>e</sup> siècle, représentant le mode mixte qui prévalut alors. Pour ne pas trop nous répéter, contentons-nous ici de quelques rapides indications.

Au cimetière de Calixte, dans le premier des *Cubicula* des sacrements, une peinture du III<sup>e</sup> siècle nous montre un enfant entré seulement dans l'eau jusqu'aux genoux; le personnage qui le baptise lui



Scène baptismale (Cimetière de Calixte).

pose la main sur la tête; l'eau qui retombe autour de l'enfant prouve assez naïvement qu'il est baptisé par infusion (1).

On voit des scènes d'infusion unie à l'immersion sur une médaille très antique publiée par Vettori, sur un fragment de verre du IV<sup>e</sup> siècle, trouvé près des thermes de Dioclétien (2), sur un marbre funéraire d'Aquilée (3), etc. Remarquons, en passant, qu'il faut bien se garder, comme on l'a fait (4), de vouloir démontrer l'antiquité de l'infusion par les sculptures des sarcophages de Naples publiés par Ciampini, puisque ces tombeaux ne datent que du XII<sup>e</sup> ou XIII<sup>e</sup> siècle; ou par les scènes baptismales des fresques de Saint-Laurent-hors-les-Murs qui ne remontent qu'au XIV<sup>e</sup>; ou par les fresques du baptême de saint Augustin à Saint-

(1) *Roma sotter.*, t. III, pl. XVI.(2) De Rossi, *Bullet.* 1876, tav. I.(3) *Ibid.*

(4) Marandé, Grandcolas, le P. Perrone, etc.

Ambroise-de-Milan, etc. ; ces monuments iconographiques ne peuvent que nous révéler le mode baptismal de l'époque dont ils datent, mais nullement celui des temps auxquels se rapportent les sujets représentés.

Si les peintures du m<sup>e</sup> au vii<sup>e</sup> siècle ont une grande importance comme démonstration historique, il n'en est plus de même des temps plus rapprochés de nous. On ne baptisait plus guère d'adultes ; les artistes, n'ayant plus



Immersion accompagnée d'infusion  
(Missel de Limoges, xi<sup>e</sup> siècle).

sous les yeux que des ablutions d'enfants, se sont trouvés disposés à transférer aux adultes les procédés et les ustensiles qui seuls étaient à leur connaissance. Souvent ils ont placé le catéchumène dans une cuve, mais en violant toutes les proportions, en sorte que la partie du corps cachée dans les fonts est loin d'avoir l'espace qui lui serait nécessaire. Du viii<sup>e</sup> au xv<sup>e</sup> siècle, les peintures et les sculptures nous montrent, pour les adultes, tantôt l'immersion partielle sans

infusion, tantôt l'infusion sans immersion, tantôt enfin, et c'est le cas le plus ordinaire, l'infusion ajoutée à l'immersion, comme dans la plupart des images figurant le baptême du Jourdain. Les monuments des mêmes époques nous représentent les enfants plongés dans une cuve ayant tout au plus un mètre de hauteur, sur un mètre de diamètre.

Les vitraux et les miniatures du xiii<sup>e</sup>, du xiv<sup>e</sup> et parfois même du

xv<sup>e</sup> siècle, représentent toujours le catéchumène, enfant ou adulte, ayant la partie inférieure du corps plongée dans le réservoir des fonts, et prêt à recevoir l'infusion sur la tête.

L'iconographie se trouve donc d'accord avec les données historiques pour démontrer, d'une manière générale, qu'en Occident, l'immersion plus ou moins complète, accompagnée ou non d'infusion, a régné pendant les douze premiers siècles. et que, pendant cette période, le mode d'infusion, surtout pour les enfants, a été exceptionnel ; qu'aux xiii<sup>e</sup> et xiv<sup>e</sup> siècles l'immersion était beaucoup plus généralement pratiquée que l'infusion ; enfin, que l'infusion a prévalu au xv<sup>e</sup> siècle, et qu'à partir du xvi<sup>e</sup>, l'immersion n'a plus été qu'exceptionnelle. Mais, comme la décadence de ce rite n'est point survenue partout à la même époque, nous devons porter successivement notre attention sur l'Italie, la France, la Belgique, l'Allemagne et l'Angleterre. Nous parlerons ensuite des contrées où règne encore le rite, plus ou moins général, de l'immersion.

ITALIE. — Nous voyons par le témoignage de saint Bonaventure que le rite de l'immersion régnait encore en Italie au xiii<sup>e</sup> siècle. Un concile tenu à Ravenne, en 1311, laisse le mode baptismal à l'arbitre du ministre. En 1371, les Constitutions synodales de Bologne, tout en prescrivant l'immersion, permettent l'infusion pour les lieux où le premier de ces rites serait difficile à accomplir, soit à cause de la pénurie d'eau bénite, soit en raison de l'exiguïté des fonts.

En 1374, le concile de Bénévent, après avoir constaté l'usage de l'immersion dans cette province ecclésiastique, ajoute (1) qu'on doit agir de même dans les ondoiements faits à domicile ; mais que, si l'on n'a point à sa disposition un récipient assez grand, on peut se contenter de verser de l'eau sur la tête de l'enfant. Ces prescriptions ont été maintenues par le concile de 1693, pour les 142 paroisses qui composent le diocèse de Bénévent. Benoît XIII, qui en avait été archevêque, continua de baptiser par immersion pendant son pontificat, et il introduisit les cérémonies de ce rite dans la rédaction du Pontifical romain ; il leur donne même le premier rang, en raison sans doute de son attachement aux antiques coutumes de son ancien siège épiscopal, tandis que dans le Rituel de Grégoire XIII, le rite de l'infusion précède celui de l'immersion ; la règle, comme c'est naturel, prend le pas sur l'exception. Le baptême par immersion se pratique encore aujour-

(1) Benoît XIII, *Syn. Benevent. Eccles.*, p. 75.

d'hui dans presque tout l'archidiaconé de Bénévent; mais on se borne à plonger la tête de l'enfant dans la cuve (1).

L'immersion est encore prescrite dans des Rituels baptismaux imprimés à Brescia en 1555; à Venise, en 1571, 1573 et 1581; à Turin, en 1589. Ce n'est qu'en 1593 que l'Église de Bologne substitua l'infusion à ses antiques usages (2).

Beaucoup d'autres Rituels du XVI<sup>e</sup> siècle ne parlent plus que de l'infusion (3).

FRANCE. — Un écrivain anonyme, cité par Allatius (4), prétend que Charlemagne aurait ordonné de généraliser l'emploi de l'infusion, réservée jusque-là aux malades. Cette assertion est démentie par tous les textes historiques. Au XII<sup>e</sup> siècle, ni les théologiens, ni les Rituels ne parlent point encore de l'infusion. Il commence seulement à en être question vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle où saint Bonaventure constate son apparition (5). Saint Thomas en parle comme d'un usage exceptionnel et dit qu'un ministre pécherait gravement en baptisant autrement que par immersion, parce qu'il ne se conformerait pas au cérémonial de l'Église latine (6).

En 1275, les deux modes étaient usités dans le diocèse d'Angers; car, à cette date, l'évêque Nicolas Gelant, dans une instruction synodale, rappelle à l'observance des règles liturgiques les prêtres qui, par négligence, se contentaient d'immerger les enfants une seule fois dans l'eau ou de leur faire une seule infusion (7).

Le concile de Nîmes, en 1284, prescrit le rite de l'immersion, avec cette réserve qu'on peut user de l'infusion quand il y a péril de mort pour l'enfant, et qu'on n'a point à sa disposition ni assez d'eau ni un vase assez grand (8).

Au XIV<sup>e</sup> siècle, le Rituel de Sainte-Madeleine de Beaulieu prescrit l'infusion; les Statuts synodaux de Cambrai recommandent de ne pas plonger la tête de l'enfant dans l'eau, mais de lui en verser sur la tête.

(1) Barbier de Montault, *Traité de la Visite pastorale*, p. 106.

(2) Trombelli, *De Baptism.*, t. II, p. 264.

(3) Rituels de Côme (1557), de Brescia (1570), de Pérouse (1582), de Venise (1592) de Bologne (1593), etc.

(4) *De Separatione veteris Romæ a Græciis*, ap. Allat., t. II, c. vi.

(5) *In IV*, dist. III, q. I.

(6) *Summa*, III<sup>e</sup> part., q. LXVI, art. 7.

(7) D'Achéry, *Spicil.*, xi, 223.

(8) D. Martène, *De Rit. Eccles.*, l. I, c. 1, art. 14.

La plupart des autres livres liturgiques, du moins de ceux que nous avons consultés, continuent à parler uniquement de l'immersion.

Les Constitutions synodales de Chartres (1526) laissent la liberté de pratiquer l'un ou l'autre mode. Il en était encore ainsi en 1580, puisque le Sacramentaire de ce diocèse dit que « le curé ondoie ou plonge en l'eau à trois diverses fois, selon la coutume de l'Église en laquelle est fait le baptême. » D'après les Statuts synodaux que cite dom Martène, les deux systèmes auraient été pratiqués simultanément, dès le commencement du XIV<sup>e</sup> siècle, dans le diocèse de Cambrai; au XVI<sup>e</sup> seulement dans celui de Reims; vers 1554 dans celui de Beauvais.

Le Rituel baptismal de Caen, imprimé en 1614, prescrit de plonger trois fois la tête de l'enfant dans l'eau (1). La triple immersion est également mentionnée dans le Rituel de Lyon (1605), dans celui du Puy (1614), dans celui de Poitiers (1655) qui recommande au prêtre de « plonger dextrement l'enfant par trois fois, se donnant garde qu'il ne le blesse. » D'un texte aussi positif, on peut tirer une conclusion indiscutable; mais on peut hésiter en face des Rituels qui, comme celui d'Orléans, en 1581, se bornent à dire : *mergat semel, mergat secundo, mergat tertio*; car, comme nous l'avons dit, cette expression, détournée de son sens primitif, a été parfois appliquée à l'infusion. Il faut aussi remarquer que les Rituels français reproduisent souvent les dispositions du Rituel romain qui, en raison de son universalité, devait faire la part du rite immersionnel, et que cette reproduction ne prouve pas toujours que ce mode baptismal ait été très employé chez nous aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Mais il est sûr qu'il l'a été parfois, comme le témoignent les vitraux et les miniatures du XVI<sup>e</sup> siècle, ainsi que la disposition intérieure d'un certain nombre de fonts baptismaux de cette époque.

BELGIQUE. — L'immersion était encore usitée exclusivement à Liège en 1287, comme l'indique un concile tenu à cette date (2). Ce mode baptismal ne paraît être tombé en désuétude, dans les provinces belges, qu'après le concile de Trente (3).

ALLEMAGNE. — Il est curieux de voir Voltaire placer à la fin du VIII<sup>e</sup> siècle l'introduction de l'infusion. « Les Latins, dit-il (4), vers la

(1) *Sacra institutio baptizandi*, Caen, 1614.

(2) Il y est recommandé de recourir à l'infusion, pour la tête, qu'on ne doit pas plonger dans l'eau, crainte de suffocation.

(3) Bolland., 24 oct., p. 855.

(4) *Questions sur l'encycl.*, art. *Baptême*.



fin du VIII<sup>e</sup> siècle, ayant étendu leur religion dans les Gaules et la Germanie et voyant que l'immersion pouvait faire périr les enfants dans les pays froids, substituèrent la simple aspersion : ce qui les fit souvent anathématiser par l'Église grecque. » Ainsi donc, d'après Voltaire, le Christianisme ne s'introduisit en Allemagne et dans les Gaules que vers la fin du VIII<sup>e</sup> siècle!

Recourons bien vite à des renseignements plus sérieux.

En 1280, un concile de Cologne prescrit l'immersion. En 1470, le concile de Prague la maintient conjointement avec l'infusion. A Salzbourg, il était encore d'usage, en 1582, de baigner dans l'eau occiput de l'enfant (1).

L'Église évangélique d'Allemagne adopta d'abord l'immersion, rite que favorisait Luther, sans le rendre obligatoire. Dans son petit Catéchisme du baptême, il dit que le ministre doit plonger l'enfant dans l'eau. Consulté en l'an 1530 par H. Genesis sur la manière dont on devait baptiser une Juive, il répondit qu'il fallait l'envelopper dans un drap et la mettre dans une baignoire où le ministre lui plongerait trois fois la tête sous l'eau (2).

Les Théologiens postérieurs à Luther ou bien gardent le silence sur le mode baptismal, ou bien considèrent l'immersion comme un rite facultatif. C'est à cette dernière opinion que se rangea Calvin (3).

ANGLETERRE. — Quand la Réforme pénétra en Angleterre, l'immersion y était presque universellement conservée. Le Rituel anglican de Londres, en 1574, dit qu'on doit immerger l'enfant avec précaution, mais que, s'il est débile et chétif, il suffit de lui verser de l'eau sur la tête. Ce ne fut qu'au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle que l'on recourut à l'infusion, pour ménager la santé des enfants; cette substitution fut approuvée par le concile d'Hamptoncourt (4). Richard Baxter combattit alors l'immersion baptismale comme étant opposée au cinquième commandement, parce que la vive impression causée par l'eau froide peut engendrer de graves maladies. Jean Smith n'était point de cet avis et faisait surtout consister la doctrine qu'il prêchait dans le baptême par immersion.

En 1643, une commission de théologiens, nommée par le Parle-

(1) *Manual. paroch. pro provinc. Salisburg.*, 1582.

(2) Walch, *Werke*, t. X, p. 2637; *Propos de Table*, trad. Brunet, p. 255.

(3) *Instit. rit. Christ.*, l. IV, c. xv, § 19.

(4) John Floyer, *On cold bathing*, p. 50.

ment d'Angleterre pour composer un Directoire du service divin, décida que l'immersion tolérée jusque-là étant illégitime et indécente, il fallait s'en tenir au mode de l'infusion. Cette décision, votée à la simple majorité d'une voix, ne trancha point la question. Les deux modes sont laissés facultatifs dans les Rituels anglicans de 1665, 1719 et 1788. Mais l'infusion domina au XVIII<sup>e</sup> siècle, et quand les parents désiraient user de l'autre mode, la plupart des pasteurs exigeaient un certificat de médecin, attestant que l'enfant était en état de supporter l'immersion. Aujourd'hui encore, selon les sectes, les deux modes sont usités, et il y a des pasteurs ecclésiastiques qui se conforment en cela au désir des parents.

Nous ne comprenons donc pas que le P. Perrone ait pu dire (1) que l'on ne trouverait pas un seul ministre protestant, soit en Angleterre, soit en France, soit en Allemagne, qui administrât le baptême par immersion. Cette assertion est tout aussi inexacte que l'affirmation contraire du docteur Wall (2), à savoir que « dans les pays où l'autorité du Pape n'a jamais été reconnue, on a conservé l'usage de l'immersion. »

Il nous paraît important de bien préciser les causes qui ont fait abandonner l'immersion par l'Église latine. Examinons d'abord certains motifs généralement allégués, mais qui nous paraissent dénués de fondements. Celui que les liturgistes (3) ont le plus invoqué serait une convenance de pudeur, surtout relativement aux femmes, pudeur qui ne pouvait plus être suffisamment sauvegardée, par suite de l'abolition des diaconesses. Comme la disparition de cet office date, selon les lieux, des V<sup>e</sup>, VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles, ce serait peu de temps après qu'aurait dû en même temps cesser l'immersion. D'ailleurs, ne pouvait-on pas recourir aux soins de la marraine, ou même d'une religieuse? Du XIII<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle, les baptêmes d'adultes étaient extrêmement rares; ce ne sont pas ces cas exceptionnels qui auraient pu amener une révolution liturgique dans les baptêmes ordinaires, c'est-à-dire dans ceux des enfants. Quand, par hasard, il s'agissait des adultes, on pouvait recourir à des précautions d'une exécution bien facile, retrancher la dénudation, comme font aujourd'hui les Baptistes. En ce qui concerne les enfants, on pouvait,

(1) *Le Protestantisme et la Règle de foi*, t. II, p. 35.

(2) *Pædobapt. Examen*, t. II, p. 239.

(3) Claude de Vert, *Explic. des Cérém.*, t. II, c. II, p. 365; Grandcolas, *Comment. hist. sur le Brév. rom.*, t. II, p. 310; *Conf. d'Angers, du Bapt.*, p. 102; Vincent de Massa, *De Liturg.*, n<sup>o</sup> 93.

comme le prescrivent plusieurs Rituels, ne découvrir que la partie supérieure de leur corps. Vossius qui, comme bien d'autres, paraît avoir oublié combien étaient rares les baptêmes d'adultes, quand l'immersion tomba en désuétude, dit que cet usage cessa quand les mauvais prêtres succédèrent aux bons, comme si tous avaient été parfaits avant le XIII<sup>e</sup> siècle, et tous mauvais après le XIV<sup>e</sup> !.

Selon d'autres (1), l'abandon de l'immersion serait provenue de la diminution du nombre des diacres qui aidaient le prêtre à plonger dans l'eau les catéchumènes. C'est encore là un anachronisme, puisque cette diminution des diacres a précédé de plusieurs siècles les premiers essais solennels d'infusion isolée.

On a allégué l'insuffisance de forces de la part du ministre pour plonger les enfants dans les fonts et les retirer de l'eau, comme si c'était là une opération bien difficile. Qu'on nous explique donc comment les prêtres qui vécurent dans la première partie du moyen âge trouvaient la force d'immerger, le même jour, un grand nombre d'enfants, le baptême solennel ne se donnant que les veilles de Pâques et de la Pentecôte, et comment, à partir du XIII<sup>e</sup> ou du XIV<sup>e</sup> siècle, alors qu'on baptisait en tout temps, ils n'auraient plus eu la force nécessaire pour procéder à quelques immersions isolées ? En dégageant cette thèse de ses exagérations, il restera vrai de dire que l'infusion étant beaucoup plus facile à administrer, on se trouva porté à recourir à ce mode plus expéditif, surtout dans les paroisses populaires.

Mais ne serait-ce pas, comme on l'a dit (2), le danger de noyer les enfants qui aurait fait abandonner le rite de l'immersion ? Admettons, si l'on veut, ce problématique péril, dans les premiers âges de l'Église, du temps des cuves larges et profondes ; il nous suffit d'examiner la disposition intérieure des fonts, du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, pour voir combien cette crainte aurait alors été chimérique.

La principale cause qui fit renoncer à l'immersion nous paraît être l'appréhension beaucoup plus fondée de compromettre la santé des enfants nouveau-nés en les plongeant dans l'eau froide. Ce danger n'existait guère, alors qu'on ne baptisait qu'aux vigiles de Pâques et de la Pentecôte, époque où le soleil commence à échauffer l'atmosphère de ses rayons ; d'ailleurs, sous ce régime liturgique, la plupart des enfants

(1) Juénin, *De Baptism.*, q. III, c. II, art. 2.

(2) Martinet, *Institut. theol.*, IV, 170.

qu'on présentait aux fonts étaient âgés de quelques mois ou du moins de quelques semaines, et pouvaient plus facilement supporter l'impression d'un bain froid. Il n'en fut plus de même quand on se mit à baptiser les enfants quelques jours après leur naissance, et à toutes les époques de l'année. Alors on dut user à leur égard de la même indulgence qu'on avait pratiquée depuis les premiers siècles envers les malades. On avait bien, il est vrai, la ressource de faire chauffer l'eau ; mais n'était-ce point un grand embarras que de faire tiédir une pareille quantité de liquide ? Il eût fallu, à l'exemple des Orientaux, faire une bénédiction spéciale de l'eau chauffée dont on allait se servir, y ajouter un peu d'eau des fonts, immerger l'enfant dans un vase plus ou moins profane et violer ainsi, en quelques points, les prescriptions liturgiques.

Il serait naturel de supposer que l'immersion a commencé à être abandonnée dans les climats du Nord, où elle peut avoir de plus graves inconvénients, et cependant les faits démontrent qu'elle tomba en désuétude d'abord en France, puis en Italie, en Allemagne, et enfin en Angleterre, seulement sous le règne d'Élisabeth.

Un second motif qui dut faire renoncer à l'immersion, c'est la contamination de l'eau par des maladies de peau qui pouvaient se gagner, et par ces souillures qui firent donner à Constantin IV le surnom de *Copronyme*. L'impression de l'eau sur les enfants nus devait rendre assez fréquents des accidents de ce genre, et les théologiens ont dû se demander en quels cas il fallait remplacer l'eau et procéder à une nouvelle bénédiction des fonts ; car il n'était point possible de réserver une assez grande quantité d'eau bénite pour remplacer celle qui aurait été salie par des déjections de diverses natures.

On comprend que les deux motifs que nous venons d'indiquer n'ont pu influer sur l'immersion dans les pays orientaux, là où la bénédiction de l'eau se fait pour chaque baptême en particulier et où il est facile de la faire tiédir : aussi le mode de l'antique immersion, comme nous allons le voir, s'y est-il conservé presque partout, avec ou sans addition d'infusion.

Les Abyssins procèdent de la manière suivante : le prêtre plonge dans l'eau bénite le tiers du corps de l'enfant nu, en disant : *N... est baptisé au nom du Père* ; puis le second tiers, en ajoutant : *N... est baptisé au nom du Fils* ; enfin ils le plongent tout entier, en disant : *N... est baptisé au nom du Saint-Esprit*. Lorsque l'enfant, pour raison

de santé, ne peut être plongé tout entier dans l'eau, on l'étend sur un drap auprès des fonts, et le prêtre, trempant sa main trois fois dans l'eau baptismale, en frotte autant de fois le corps de l'enfant depuis la tête jusqu'aux pieds, ou parfois même se contente de faire avec ses doigts mouillés un triple signe de croix sur le front du catéchumène (1).

Chez les Nestoriens, le prêtre plonge l'enfant jusqu'au cou et ensuite, avec la main, il lui verse de l'eau sur la tête (2). Les Arméniens procèdent de la même manière (3).

Les Syriens, les Jacobites et les Maronites font remarquer que saint Jean a tenu sa main droite sur la tête de Notre-Seigneur pendant qu'il le baptisait : aussi, chez eux, le prêtre maintient-il sa main droite sur la tête de l'enfant plongé dans la cuve, et c'est avec la main gauche qu'il lui verse de l'eau sur la tête, de façon à la faire couler d'abord sur le devant du corps, puis par derrière, et enfin sur chacun des deux côtés (4).

Aujourd'hui les Maronites paraissent employer indifféremment l'immersion ou l'infusion.

Les Sabéens ou Chrétiens de Saint-Jean unissent ensemble les deux modes. L'officiant et tous les assistants des deux sexes entrent dans la rivière jusqu'aux genoux ; en prononçant la formule baptismale, l'officiant arrose trois fois le nouveau-né ; après quelques prières, le parrain plonge ce même enfant dans l'eau (5).

Les Grecs ont fidèlement conservé le rite de l'immersion, mais il arrive souvent que le prêtre tient avec la main gauche, au-dessus du *kolimbythra*, l'enfant couché sur le ventre, et qu'il arrose d'eau sa tête et tout le reste du corps (6) : c'est ce que font aussi la plupart des Orientaux, lorsque le vase baptismal est trop petit pour immerger complètement le catéchumène.

Les anciens Moscovites s'imaginaient que le péché originel ne pouvait être effacé que si tout le corps était abondamment lavé ; selon les croyances populaires, l'eau se chargeait de toutes les souillures morales du baptisé ; aussi ne devait-elle plus servir pour un second baptême (7).

(1) Combes et Tamisier, *Voyage en Abyssinie*, t. III, p. 171 ; Bertrand, *Dict. des Relig.*, t. I, p. 425.

(2) Denzinger, *Rit. Orient.*

(3) *Concil. Armen.* (1342), art. 8.

(4) J. Assémani, *Cod. liturg.*, l. I, c. v, p. 236.

(5) Grégoire, *Hist. des Sectes relig.*, t. V, p. 246.

(6) Goar, *Euchol.*, p. 365.

(7) M. Siricius, *Relig. Moscovit.*, p. 77.

Non seulement les Russes ont conservé le mode d'immersion pour les enfants, mais, le samedi saint, en mémoire de l'ancienne cérémonie baptismale de ce jour, ils les plongent dans les flots de la Néva et de la Moskova. C'est aussi dans l'eau courante que se font les baptêmes d'adultes. Est-on en hiver, on pratique un trou dans la glace et on y plonge le prosélyte jusqu'au cou. Quant à ceux qui ont le tempérament faible, on se borne à leur verser sur la tête, par trois fois, une tonne pleine d'eau. La législation russe a pris ses précautions pour empêcher les enfants des *orthodoxes* d'être baptisés par infusion. Un ukase de 1839 renouvelle défense aux ecclésiastiques catholiques, sous peine de destitution, de baptiser un enfant né d'un mariage mixte, alors même que les parents auraient manifesté leur préférence pour le rite latin. L'article 201 du Code pénal russe, mis en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> mai 1849, défend « aux prêtres de confessions chrétiennes, de baptiser d'après leur rite des enfants d'orthodoxes, sous peine, pour la première fois, d'être éloignés de leur place pour six mois à un an, et, pour la deuxième fois, de perdre leur charge spirituelle et d'être placés sous la surveillance de la police (1). »

Les Russes ne font pas chauffer l'eau comme les Grecs ; beaucoup d'entre eux croient que les bains d'eau froide ne peuvent que fortifier les enfants. Cette théorie ne paraît pas en harmonie avec les tables de mortalité dressées pour les capitales de la Russie, de la Suède et des autres États du Nord ; on y voit que les deux cinquièmes des enfants périssent dans les premiers jours qui suivent leur baptême. « Mais ce résultat, dit M. J. de Marlès (2), n'effraye pas les paysans russes qui se montrent persuadés que Dieu ne souffrirait pas qu'il arrivât le moindre mal à personne pour avoir accompli un devoir religieux. » Nous devons ajouter que, surtout dans les villes, on fait souvent dégourdir l'eau dans un endroit chaud.

Dans l'Église occidentale, le rite de l'immersion n'est plus actuellement conservé que dans la liturgie mozarabique et dans la liturgie ambrosienne, dont l'Église romaine a toujours respecté les coutumes traditionnelles. Le Rituel ambrosien, tout en maintenant le mode de l'immersion, a soin d'ajouter que lorsqu'elle ne peut point se faire commodément, on doit recourir à l'infusion, et c'est ce qui a toujours lieu pour les adultes. Quant aux enfants, on se contente, à la cathé-

(1) *De la Législation russe au point de vue de la liberté de conscience*, p. 10.

(2) *Encyclop. cathol.*, v<sup>e</sup> Baptême.

drale de Milan, d'une immersion de l'occiput; le prêtre tient sa main droite sous le cou de l'enfant que ses parrains soutiennent par le dos, et il fait décrire à la tête trois signes de croix en prononçant la formule baptismale (1).

Un certain nombre de sectes, issues du protestantisme, ont fait revivre le rite de l'immersion, en y attachant souvent une importance capitale. Tels sont les Sociniens ou Antitrinitaires qui baptisent dans les rivières. Les catéchumènes se rendent près d'un cours d'eau, accompagnés de leurs parents et amis. Là, le pasteur prononce un discours sur la dignité du baptême; puis il entre dans l'eau, suivi de tous les candidats qui s'y mettent à genoux. En prononçant la formule baptismale, le ministre pose une main sur le sommet de la tête du catéchumène, l'autre sous le menton, et on lui fait prendre ainsi un bain complet (2).

Voici, d'après Bernard Picard (3), comment, au xviii<sup>e</sup> siècle, se pratiquait l'administration du baptême dans la secte des Rhinsbourgeois de Hollande :

« Après la profession de foi, celui qui doit administrer le sacrement et celui qui doit le recevoir se rendent à une espèce d'étang qui est derrière une maison appartenant à la secte de Rhinsbourg. C'est dans le réservoir d'eau qui dépend de cette maison que le catéchumène doit être baptisé par immersion. Si c'est un homme qui doit recevoir le baptême, il a sur le corps une chemisette blanche, un caleçon de même; si c'est une femme, une manière de jaquette toute pareille, avec une jupe à laquelle on attache ordinairement quelques pièces ou morceaux de plomb, semblables à ceux que les dames font mettre dans les manches de leurs robes. Cela se pratique, nous dit-on, afin qu'elles plongent mieux, et peut-être aussi pour d'autres raisons. Le baptisant est dans le même équipage au milieu de cet étang, où il les attend pour les plonger en prononçant la formule ordinaire à presque toutes les communions chrétiennes. Étant baptisés, ils vont reprendre leurs habillements ordinaires pour se rendre ensuite à l'assemblée, où ils sont exhortés à la persévérance et à la pratique des préceptes de Jésus-Christ, après quoi on fait une prière en public et l'on chante ou des cantiques ou des psaumes. »

Jusqu'au milieu du xviii<sup>e</sup> siècle, les Mennonites de Hollande bapti-

(1) *L'Univers*, 7 janv. 1843; Catalan., *Rit. rom.*, c. iv, § 56.

(2) Wolkélius, *De vera relig.*, l. V.

(3) *Cérém. relig.*, t. IV, p. 331.

saient tantôt par immersion, tantôt par infusion; mais, depuis cette époque, ce dernier mode a prévalu (1).

Chez les Mormons d'Amérique, celui qui baptise descend dans l'eau en appelant à haute voix le catéchumène par son nom. Quand ils le peuvent, ils choisissent une source d'eau chaude pour lieu d'immersion (2).

Les Tunkers ou Plongeurs des États-Unis, qui eurent pour fondateur l'Allemand Conrad Peyssel, sont ainsi appelés du verbe allemand *tunken* (plonger), parce qu'ils plongent trois fois sous l'eau la tête de l'adulte agenouillé (3).

Les Baptistes, qui doivent leur origine à une communauté puritaine, constituée en Angleterre vers l'an 1633, sont très répandus en Amérique. En 1793, on y comptait déjà 956 églises de *particular Baptists*, 20 de *general Baptists*, 12 de *Baptists sabbataires*. Ce nombre était plus que doublé en 1850, époque où, dans le seul État de Virginie, on comptait près de 50,000 Baptistes (4). Dans l'assemblée de New-Hampshire, les Baptistes *réguliers* ou *associés* rédigèrent une profession de foi où il est dit : « Nous croyons que le baptême chrétien est l'immersion du fidèle dans l'eau, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, pour témoigner au dehors, par un emblème imposant et solennel, notre foi au Sauveur crucifié, enseveli et ressuscité, ainsi que son pouvoir purifiant; que ce baptême est absolument nécessaire pour avoir part aux privilèges de l'Église. »

Les Baptistes exigent que le ministre descende avec le catéchumène soit dans un cours d'eau, soit dans une cuve. Quand celle-ci n'est pas assez profonde pour une immersion complète, le ministre soutient de la main gauche la tête du catéchumène qui se couche dans la baignoire (5).

Toutes les sectes baptistes d'Amérique et d'Europe sont d'accord pour ne conférer le baptême qu'aux adultes, mais leur mode d'administration varie. Ainsi les *general Baptists* ont substitué l'aspersion à l'immersion; peut-être est-ce en raison de ce changement qu'ils obtiennent moins de succès que les autres communions, car le mode de l'immersion est très sympathique aux classes inférieures de l'Amérique,

(1) Grégoire, *Hist. des Sectes relig.*, v, 271.

(2) *Revue des Deux-Mondes*, 23<sup>e</sup> année, t. III, p. 970.

(3) *Acten, Urkunden*, etc., p. 330.

(4) *Revue des Deux-Mondes*, 1853, t. III, p. 980.

(5) Voir la gravure du *Monde illustré*, p. 252 du 15 avril 1876.